

Assemblées des États membres de l'OMPI

Soixante-huitième série de réunions
Genève, 7 – 15 juillet 2026

PROJETS D'ORDRE DU JOUR DES SESSIONS ORDINAIRES DE 2027 DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI, DE LA CONFERENCE DE L'OMPI, DE
L'ASSEMBLEE DE L'UNION DE PARIS ET DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION DE
BERNE

Document établi par le Secrétariat

1. La Convention instituant l'OMPI prévoit que "Le Comité de coordination... prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale [et]... de la Conférence..." (article 8.3). La Convention de Paris (Stockholm) prévoit que "[l]e Comité exécutif... prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée..." (article 14.6)a). La Convention de Berne (Paris) prévoit que "[l]e Comité exécutif... prépare le projet d'ordre du jour de l'Assemblée..." (article 23.6)a).
2. L'Assemblée générale de l'OMPI, la Conférence de l'OMPI et les assemblées des unions de Paris et de Berne tiendront leurs prochaines sessions ordinaires en 2027. Les annexes I, II, III et IV du présent document contiennent les points qui devraient être inscrits aux projets d'ordre du jour de ces sessions. L'inscription de ces points à l'ordre du jour est proposée sur la base des dispositions applicables de la Convention instituant l'OMPI, de la Convention de Paris (Stockholm) et de la Convention de Berne (Paris) ou de décisions antérieures de certains organes directeurs. Si les circonstances l'exigent, le Directeur général inscrira des points supplémentaires aux projets d'ordre du jour.

3. Les points à inscrire aux projets d'ordre du jour des assemblées des États membres de l'OMPI et des autres organes qui se réuniront en session ordinaire en 2027 seront présentés, comme c'est la coutume, dans un seul projet d'ordre du jour unifié et annoté.

4. Le Comité de coordination de l'OMPI est invité à adopter le texte des annexes I et II; le Comité exécutif de l'Union de Paris est invité à adopter le texte de l'annexe III; le Comité exécutif de l'Union de Berne est invité à adopter le texte de l'annexe IV.

[Les annexes suivent]

Points à inscrire au projet d'ordre du jour¹
de la session ordinaire de 2027 de

l'Assemblée générale de l'OMPI

Élection des membres des bureaux

Admission d'observateurs

Programme, budget et questions de supervision

Rapports des comités de l'OMPI

[L'annexe II suit]

¹ À présenter dans un seul projet d'ordre du jour unifié pour tous les organes de l'OMPI qui se réuniront dans le cadre des assemblées de 2027 (voir le paragraphe 3 du présent document).

Points à inscrire au projet d'ordre du jour²
de la session ordinaire de 2027 de

la Conférence de l'OMPI

Élection des membres des bureaux

Admission d'observateurs

Programme, budget et questions de supervision

[L'annexe III suit]

² À présenter dans un seul projet d'ordre du jour unifié pour tous les organes de l'OMPI qui se réuniront dans le cadre des assemblées de 2027 (voir le paragraphe 3 du présent document).

Points à inscrire au projet d'ordre du jour³
de la session ordinaire de 2027 de

l'Assemblée de l'Union de Paris

Élection des membres des bureaux

Admission d'observateurs

Programme, budget et questions de supervision

[L'annexe IV suit]

³ À présenter dans un seul projet d'ordre du jour unifié pour tous les organes de l'OMPI qui se réuniront dans le cadre des assemblées de 2027 (voir le paragraphe 3 du présent document).

Points à inscrire au projet d'ordre du jour⁴
de la session ordinaire de 2027 de

l'Assemblée de l'Union de Berne

Élection des membres des bureaux

Admission d'observateurs

Programme, budget et questions de supervision

[Fin de l'annexe IV et du document]

⁴ À présenter dans un seul projet d'ordre du jour unifié pour tous les organes de l'OMPI qui se réuniront dans le cadre des assemblées de 2027 (voir le paragraphe 3 du présent document).